

## LA RELIGION CHEZ LES CONDAMNÉS (1)

PAR LE D<sup>r</sup> CHARLES PERRIER

médecin des prisons

Il existe, dans la Maison centrale de Nîmes, une chapelle, un temple et une synagogue.

Pour ne pas assister à l'office, il faut être grec, musulman, etc., ou se déclarer *libre-penseur*.

Ceux-ci sont réunis dans le local qui sert d'école. Ils peuvent causer, à voix basse, sous la surveillance d'un gardien.

Font profession d'athéisme : deux protestants et trente-trois fils de l'Église romaine (24 mars 1896).

Le tableau suivant montre, par nationalité, la subdivision religieuse de l'établissement.

		Catholiques	Protestants	Musulmans	Israélites	Orthodoxes Grecs
Français	Continent . . . . .	320	23		2	
	Corse . . . . .	107				
Italiens . . . . .		130				
Espagnols . . . . .		23				
Arabes . . . . .		2		11		
Divers . . . . .		21	15	2	1	2
TOTAUX . . . . .		803	38	13	3	2

Soit, parmi les Français :

	nombre	o/o
Catholiques . . . . .	627	96,16
Protestants . . . . .	23	3,52
Juifs . . . . .	2	0,30
	<u>652</u>	<u>99,98</u>

(1) Extrait de l'ouvrage : *Les Criminels* (tome II). (Le tome I<sup>er</sup> vient de paraître chez Storek; un vol. de 380 pages avec 70 planches hors texte).

Or, sur 38.843.492 habitants (Dictionnaire Larousse), on compte, en France, 750.000 protestants (Lods) et 80.000 israélites (G. Thiébaud).

Ce qui donne :

	nombre	o/o
Catholiques . . . . .	38.013.492	97,86
Protestants . . . . .	750.000	1,93
Juifs . . . . .	80.000	0,20
	<hr/>	<hr/>
	38.843.492	99,99

Il suit, de là, que, dans la prison, les protestants sont en proportion sensiblement supérieure à celle qu'ils présentent dans leur rapport avec la population totale de la France.

Le grand nombre des huguenots, établis dans le Midi, explique cette différence. Ainsi, le Gard en compte 125.000; l'Ardèche, 40.000;... etc. Il ne faut pas oublier, non plus, que certains condamnés catholiques, pour qui le voisinage de Marseille est captivant, se réclament des églises réformées, afin d'être dirigés sur Nîmes. Et puis, sous les verrous, on jouit, en matière de religion, d'une liberté relative. On se dit catholique ou protestant, suivant l'intérêt de l'heure présente. Voyez plutôt ce passage de la lettre adressée, par le pasteur, le 18 mars 1891, au directeur de l'établissement :

« Il est un abus que je connais depuis longtemps, sur lequel j'ai cru devoir fermer les yeux, mais qui, en se prolongeant, m'impose l'obligation de le signaler à votre attention.

« Des détenus, après s'être fait inscrire comme protestants, font partie de la musique. Or, comme cette dernière prête son concours aux cérémonies catholiques, il en résulte que, le dimanche, ils vont à la messe et non au temple.

« D'après des informations que j'ai tout lieu de croire exactes, six détenus et le chef de musique seraient, actuellement, dans ce cas. »

Les Français ont été élevés de façon différente :

		o/o
N'ayant jamais été à l'école. . . . .	89	13,65 — 13,65
Lycée. . . . .	22	3,37 } 27,14
École laïque. . . . .	155	23,77 }
Jésuites . . . . .	38	5,82 } 41,25
Écoles (d'ordre religieux) . . . . .	231	35,42 }
Écoles (laïques et des Frères) . . . . .	117	17,94 — 17,94
	<hr/>	<hr/>
	652	99,97 — 99,98

Ces chiffres ne doivent pas surprendre :

Jusqu'en 1883, l'accroissement des écoles congréganistes a suivi une progression constante. Et la loi sur la laïcisation des écoles primaires (loi du 30 octobre 1886) n'a été appliquée qu'en 1892.

\*  
\* \*

Comme toute chapelle, celle de la Maison centrale a un sacristain, des enfants de chœur, des chantres, un organiste et des bigots attirés.

Tous les ornements du culte sont placés sous la surveillance du sacristain, choisi par l'aumônier.

En 1896, un récidiviste, condamné, pour vagabondage et outrages aux magistrats, à cinq ans d'emprisonnement, remplissait cette enviable fonction. Surprise étrange ! quand il s'est agi de le faire libérer conditionnellement, notre homme n'a pas pu obtenir, dans son pays, un certificat de travail, et sa mère a déclaré ne point désirer son retour.

A présent, le titulaire est Corse ; il subit la peine de cinq ans de prison, infligée pour meurtre. On ne lui donne que des éloges.

Le sacristain touche une gratification de 2 fr. 50, par mois. Il règle le cérémonial et commande, avec le *claquoir*, les genuflexions et les signes de croix. C'est lui qui est chargé du recrutement et de l'instruction des enfants de chœur.

Pendant l'office, ces derniers — au nombre de six — apparaissent, revêtus d'une grande robe blanche, serrée, autour des reins, par une cordelière. Inutile de dire qu'ils pratiquent sans conviction.

Deux fois par jour, les chantres vont répéter, à l'heure de la récréation. Rien des chanteurs de la chapelle Sixtine ! Ils s'inquiètent fort peu de ressembler à ces maîtres illustres. Ce n'est pas par goût, du reste, qu'ils ont demandé à faire partie du chœur. Le chœur est la bourse de la Centrale, le marché journalier de la monnaie courante... du tabac.

Venus de tous les ateliers, les choristes servent d'intermédiaires, pour les transactions et la correspondance. Sous les

auspices des anciens, se fait le recrutement des nouveaux. Ici, comme ailleurs, la camaraderie explique les préférences. On propose un tel, parce qu'il est l'associé de X... ou le *girond* de Z... Le nom de l'élu est transmis à l'aumônier qui le passera au gardien-chef. Généralement, l'administration confirme le choix des vétérans.

On compte (11 février 1899) trente-six choristes, répartis ainsi :

Au point de vue de l'âge :

		o/o
De 16 à 25 ans . . . . .	16	44,44
De 25 à 35 ans . . . . .	12	33,33
De 35 à 50 ans . . . . .	5	13,88
50 ans et plus . . . . .	3	8,33
	<hr/>	<hr/>
	36	99,98

Au point de vue du crime :

		o/o
Vol simple . . . . .	18	50,00
Vol qualifié . . . . .	7	19,44
Meurtre . . . . .	3	8,33
Coups et blessures . . . . .	2	5,55
Escroquerie, etc. . . . .	4	11,11
Attentats à la pudeur . . . . .	2	5,55
	<hr/>	<hr/>
	36	99,98

A leur tête, se trouvent : un chef, qui gagne 3 francs par mois, et un sous-chef, dont la gratification est de 2 francs.

Le chef remplit les fonctions d'organiste. Il se concerta, avec le curé, pour le choix des morceaux à jouer. On répète du sacré, quand le *raticchon* est présent, et du profane, en son absence.

A l'approche d'une grande fête, l'aumônier allume son éloquence, afin de faire une ample moisson de pénitents. Un gardien prend le nom des détenus désireux de communier. Le jour venu, tous ceux qui, la veille, furent entendus en confession, reçoivent, pendant une messe basse, le sacrement de l'Eucharistie.

En 1896, à Pâques, 78 condamnés communièrent.

Parmi les communiants, figuraient : 69 Français (dont

18 Corses), 5 Italiens, 1 Guadelouprien, 1 Mauricien, 1 Autrichien, 1 Monégasque.

30 avaient de 16 à 25 ans ; 18, de 25 à 35 ans ; 20, de 35 à 50 ans ; 10, 50 ans et plus.

On rencontrait : 3 propriétaires, 2 employés, 4 commerçants, 6 *professions alimentaires*, 16 ouvriers d'ateliers et de fabriques, 2 ouvriers du bâtiment et du mobilier, 40 *professions agricoles*, 5 *sans profession*.

Sur ce nombre, 12 étaient illettrés ; 8 savaient lire ; 53, lire et écrire ; 5, lire, écrire et calculer.

Ils avaient été condamnés : 22 pour vol simple, 12 pour vol qualifié (obs. XXX), 12 pour violences, coups et blessures (obs. LXII), 1 pour coups et blessures ayant occasionné la mort (obs. LXXVI), 1 pour suppression d'enfant (obs. LXXVIII), 1 pour assassinat (obs. LXXXII), 9 pour meurtre, 7 pour attentats à la pudeur (obs. XCVIII, CIV, CXI, CXIV), 1 pour enlèvement de mineure (obs. CXVIII), 10 pour escroquerie (obs. CXXVIII), 1 pour fausse monnaie, 1 pour incendie (obs. CXLIX).

La durée de la peine était : 1 an 1 jour, 5 ; 13 mois, 6 ; 15 à 18 mois, 7 ; 18 mois à 2 ans, 6 ; 2 à 3 ans, 16 ; 3 à 4 ans, 12 ; 4 à 5 ans, 7 ; 5 ans, 19.

28 n'avaient pas d'antécédents judiciaires ; 17 en étaient à la seconde peine ; les autres comptaient 5, 6, 8 et même 9 condamnations.

On lisait sur la notice : bien notés dans leur commune 7, assez bien 9, mal 22, très mal 24, adonnés à l'ivrognerie 9, malfaiteurs dangereux 6, chevalier d'industrie 1, ne vivant que d'expédients et de vols, vagabond 3.

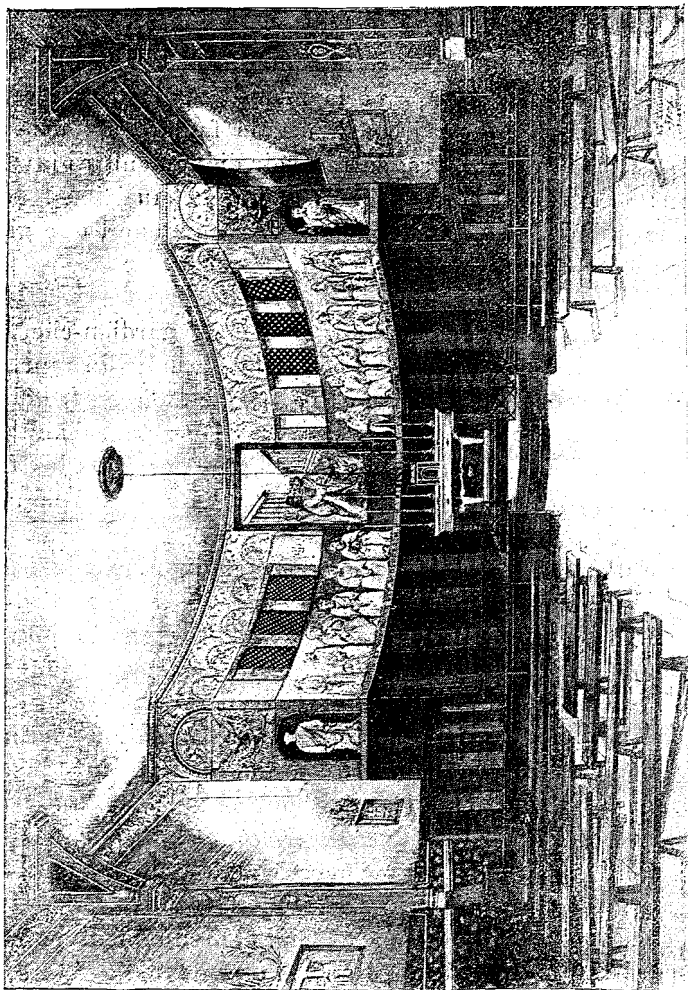
A signaler, dans l'établissement : bonne conduite 31, médiocre 24, mauvaise 26.

Les 34 individus, dont la conduite paraissait sage, comprenaient :

1° 19 repris de justice ;

2° 12 *sans antécédents judiciaires* : 3 voleurs de 25 à 30 ans (2 sachant lire et écrire et 1 sachant lire), 3 condamnés pour violences, coups et blessures (1 sachant lire, 1 lire et écrire, 1 ivrogne), 1 condamné pour coups et blessures ayant occa-

sionné la mort (obs. LXXVI), 3 meurtriers (1 ivrogne, 1 illettré, 1 mal famé), 2 *attentats à la pudeur* (1 illettré de 51 ans, et 1 jeune homme de 21 ans, de réputation mauvaise).



La Chapelle

Était bien noté, un plâtrier, âgé de 18 ans, sachant lire et écrire, condamné, à 5 ans de prison, par arrêt de la cour

d'assises de Vaucluse, en date du 27 janvier 1896, pour « vols qualifiés ».

Libéré, conditionnellement, au mois d'août 1898, il prit part, le 25 septembre de la même année, à l'assassinat de M<sup>l</sup><sup>c</sup> de Boisset, à Nîmes.

C'est le jour de Pâques ; après la communion, sera célébrée la grand'messe, avec la pompe et la majesté que comporte une fête carillonnée. Pour la circonstance, la fanfare a fourbi ses cuivres. Il s'agit, d'ailleurs, de recevoir dignement les invités. Pendant que s'emplit la chapelle, nos braves musiciens, aussi bruyants qu'inhabiles, claironnent, à s'époumoner, une gigue folichonne ou un alerte pas redoublé.

Tout d'un coup, le silence se fait.

En grande tenue, l'épée au côté, s'avance le gardien-chef.

Il rend le salut aux gardiens (1) debout, le long du mur, sur des sièges-pupitres, et se dirige vers l'autel, où se trouve sa chaise. Tandis que le chef promène sur l'assistance un long regard circulaire, les détenus, eux, dévorent des yeux les frais minois, venus du dehors, dont le chapeau et le nez s'écrasent aux tribunes grillées du chœur.

La cérémonie commence ; les choristes entonnent le *Gloria in excelsis Deo*.

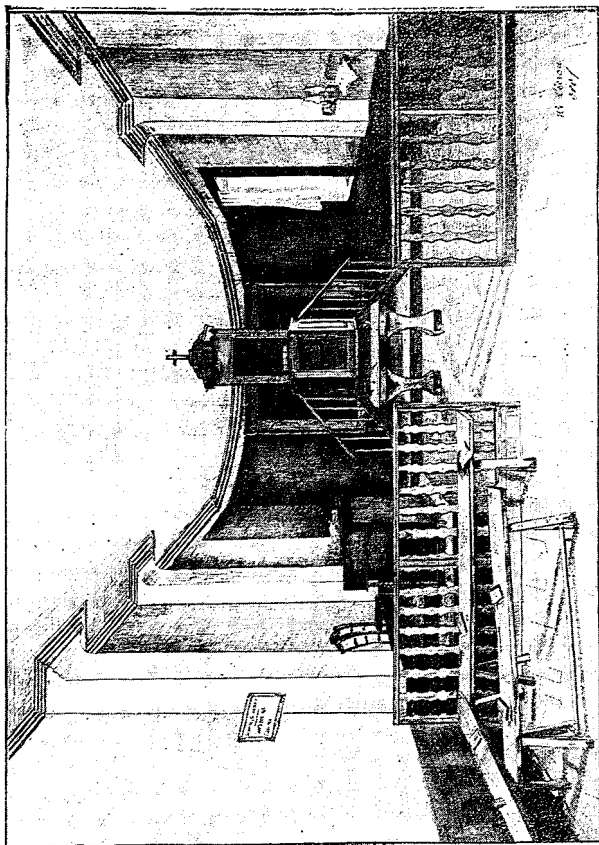
Il paraît que nos pensionnaires ne gardent pas toujours la décence que commande la sainteté du lieu. On raconte, qu'en décembre 1897, certain condamné chantait : *Noël! Noël!* d'une voix si désespérée, qu'une partie de la population se mit à pouffer de rire et que d'aucuns poussèrent l'inconvenance jusqu'à lâcher, en pleine église, le mot de *Cambronne*.

Naguère, la fanfare jouait : *En revenant de la Revue*. Aussitôt l'aumônier d'inviter les musiciens à se taire ; deux d'entre eux aperçurent son geste et s'arrêtèrent tout court.

Le chef de musique frappa violemment du pied, pour les faire repartir. Hélas ! les autres se turent aussi. Alors, un

(1) Autrefois, quatre agents de service portaient les armes, au commencement de la messe, à l'élévation et au *domine salvam*. Cette obligation a été supprimée, en 1892.

« Nom de Dieu » énergique, précédé d'un *couac* formidable, scandalisa sainte Cécile,



Le Temple

Après l'office, la chapelle se vide.

Il est alloué à l'aumônier une indemnité annuelle de 600 francs.



\* \*

Le dimanche, à huit heures du matin, le pasteur monte en chaire. Il récite une prière, commente un passage de la Bible et bénit l'assistance.

Au temple, sont attachés : un organiste, des chantres et un sacristain — tous, joyeux compères et francs coquins.

Depuis 1896, l'aumônier protestant a eu trois sacristains. L'un deux perdit son poste, par suite de *camelotte*. La peine de trois ans de prison lui avait été infligée pour vols qualifiés.

Quant au sacristain actuel (fils d'un général anglais), il purge une condamnation à vingt-deux ans d'emprisonnement, prononcée pour assassinat de sa femme enceinte de plusieurs mois.

Le pasteur est souvent remplacé, dans son service, par des prédicateurs de la ville. En conséquence, il verse ses appointements (450 francs par an) dans la caisse commune.

\* \*

Tout ce qu'il faut, pour fêter la Pâque juive (mois d'avril), est distribué aux israélites :

A la *boule de son*, on substitue 600 grammes de pain azyme. Chaque homme reçoit de la viande, du riz, des pommes de terre, des carottes, des haricots. L'excédent nécessaire, pour constituer le double du poids réglementaire, est à la charge du consistoire.

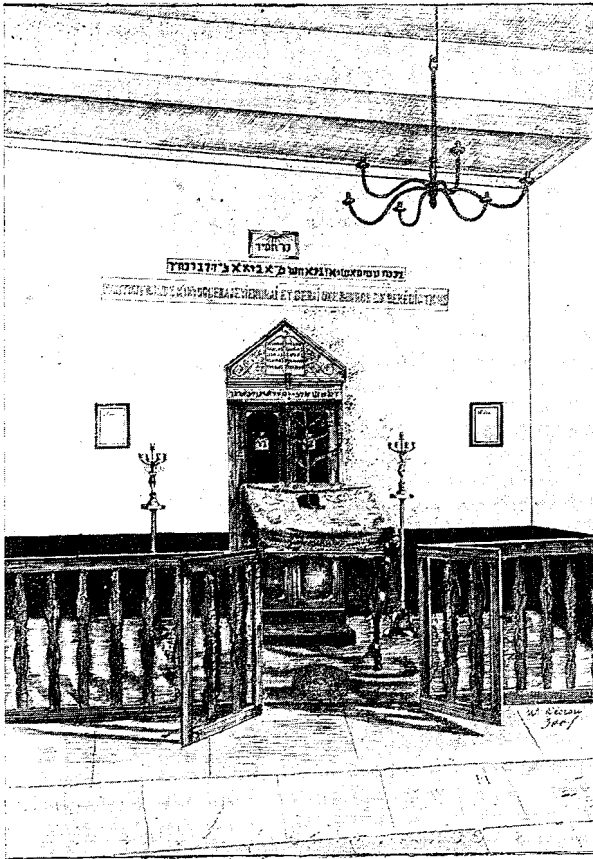
75 centilitres de vin complètent le menu.

Les mets sont préparés dans des vases et sur des fourneaux n'ayant jamais servi à la cuisson des vivres de la population. La viande ne peut provenir que des bêtes abattues suivant le rite.

Durant les diverses fêtes, les repas sont servis, dans la synagogue, sur une table recouverte d'une nappe blanche, et la journée entière se passe à fainéanter.

A la libération, les juifs besogneux sont habillés et rapatriés, aux frais du conseil qui dirige les affaires de leur religion.

Depuis 1896, le rabbin a eu deux sacristains : l'un (obs. XLIX) avait été condamné pour vagabondage et outrages aux magistrats ; l'autre (obs. CXXXIII), pour escroquerie. Ce dernier fut, dit-on, catholique, à Poissy.



La Synagogue

Le rabbin touche 350 francs par an. « C'est un convaincu. » Aussi, son cœur dut-il saigner, à la nouvelle qu'un (soi-disant) israélite devait, solennellement, changer de foi.

Dès cinq heures du matin, le jour de la Purification, en l'an 1893, la chapelle de l'établissement resplendissait de lumière et présentait un éclat inaccoutumé. Un Parisien, illustre par ses escroqueries et par ses vols, allait, en catimini, être reçu à l'abjuration.

L'aumônier entra, suivi de deux ecclésiastiques, dont l'un représentait l'évêque de Nîmes. C'étaient les témoins désignés pour assister à la cérémonie.

Après avoir revêtu le surplis et l'étole, le curé entame, sur un ton familier, un petit discours pieux. Puis, sous prétexte de l'heure matinale, il met du cœur au ventre du récipiendaire, en lui tendant un flacon d'eau-de-vie.

Bientôt, deux coups de latte retentissent dans le silence de l'humide chapelle ; le néophyte, mains jointes, son chapelet pendant à la ceinture, se dirige, à pas lents, priant Dieu à basse note, vers le chœur.

« Arrière, Satan ! Que cherchez-vous en ce lieu sacré ? » lui crie l'aumônier.

« Je cherche le repos de mon âme et demande à embrasser la religion catholique », répond d'Harblay (faux nom) — numéro d'érou 1000. Et il présente à son interlocuteur la formule écrite de son abjuration.

Alors, les deux prêtres, qui assistaient notre pensionnaire, allèrent s'agenouiller en face, tandis que deux détenus, vêtus en enfants de chœur, les remplaçaient auprès de lui.

« Abjurez, à haute voix », dit l'officiant.

Debout, le bras droit tendu, les yeux tournés vers le ciel, le récipiendaire fait le serment de renoncer à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et de s'attacher, pour toujours, à l'Église romaine.

Dans ce moment, l'odeur de l'eau-de-vie vint chatouiller le nez des enfants de chœur. « Sale cochon ! tu schlingues l'af, à pleine gueule », maugréa le camarade de gauche. Celui de droite, mieux éduqué, invita, poliment, le héros de l'heure présente à laisser un peu de liquide dans le flacon.

Au signal convenu, le trio fut se prosterner au pied de l'autel. Lecture faite du passage concernant le baptême, l'officiant aspergea, par trois fois, la tête du nouveau Clovis et prononça le fameux : *Dignus es intrare*.

Alors, notre bon apôtre fut reconduit au dortoir de l'infirmierie — où il était en traitement, pour grippe — par le gardien qui lui en avait ouvert la porte.

Le 11 février 1895, ce prétendu converti était libéré. La copie de son acte de baptême en poche, il s'en fut solliciter des secours, partout, dans le diocèse. Il fit tant et si bien qu'un mandat d'arrêt le jeta de nouveau en prison, où la mort vient, paraît-il, d'interrompre sa glorieuse carrière.

\*  
\* \*

Voici, sur la foi religieuse des détenus, quelques bribes de l'enquête à laquelle nous nous sommes livré.

*Réponse de C..., trente-cinq ans, 3 condamnations,  
voleur de profession.*

Ayant été élevé chez les jésuites, je me suis trouvé à bonne école pour apprécier les mystères de la religion catholique.

Sans chercher plus loin que dans l'office du dimanche, on n'a qu'à jeter les yeux sur les psaumes chantés à vêpres et on lit, exprimées dans un beau latin de cuisine, maintes sottises qui révoltent.

Regardez aussi l'office des morts : à côté des divagations sur l'enfer, le purgatoire et la vie éternelle, se trouvent des invocations aux oiseaux du ciel, aux poissons des mers, etc.

Si les prêtres avaient traduit, en bon français, toutes leurs idioties, il y a longtemps que seraient fermées les églises.

Sans doute, les protestants ont eu le bon sens de nier que Marie ait pu concevoir sans pécher ; mais, ne tiennent-ils pas pour vraies d'aussi grosses bourdes : Josué arrêtant le soleil, afin d'achever sa victoire contre Adonisédech, roi de Jérusalem ; et l'histoire de Jonas qui revient à la vie, après avoir mijoté, trois jours, dans le ventre d'une baleine ? C'est à se tordre !

*Réponse de B..., trente-sept ans, employé,  
sans antécédents judiciaires, escroquerie.*

Des millions d'êtres humains pratiquent la religion du Christ; ils la subissent par habitude, sans foi, ni examen.

Qu'on ne m'objecte pas les couvents, les cloîtres, où hommes et femmes s'astreignent à de rudes macérations, pour dompter leurs passions et vivre en contemplation! Moines et nonnes sont, pour la plupart, des malades ou des fanatiques très ignorants. En outre, il est prouvé que, parmi les femmes, beaucoup ne prennent pas le voile de leur plein gré.

Et quant à la morale, je soutiens qu'elle est offensée.

La population serait sensiblement augmentée, si toutes ces nonnes, au lieu de consacrer leur vie à la stérilité, se vouaient à la fécondation et obéissaient aux lois de la nature et de l'Évangile.

*Réponse de G..., vingt-huit ans, 5 condamnations,  
chevalier d'industrie.*

Celui qui ressent le besoin de prier, d'élever son âme au-dessus des choses terrestres, peut-il trouver un plus beau temple que la campagne fleurie? Et, si l'intempérie des saisons l'oblige à se mettre à l'abri, pourquoi tous les encensements, toutes les aspersions et autres simagrées, chez nous, en usage?

*Réponse de H..., trente ans, épicier, 3 condamnations, vol.*

Il est absurde de croire que la Bible a été écrite par des hommes divinement inspirés.

Jésus-Christ m'a toujours fait l'effet d'un illuminé, avec tendance à la folie. Il a renié sa mère en face.

*Réponse de C., trente-huit ans, voleur de profession.*

Mes juges furent 3 enfants d'Israël. Ils exigèrent des témoins le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.



Programme

Et cela, devant l'image du Christ, de ce Christ qu'ils méconnaissent et que leurs ancêtres ont cloué sur la croix.

La plus abjecte bêtise est à l'ordre du jour dans notre siècle, soi-disant éclairé. Aussi, je hais la société et n'ai d'autre divinité que l'or.

*Réponse de P..., cinquante-cinq ans, 12 condamnations, pickpocket.*

Les religions sont des institutions purement humaines, destinées à contenir, à exploiter, à effrayer les esprits et à faciliter, par là, l'action du pouvoir civil. L'alliance du trône et de l'autel est un fait constaté dans tous les temps et dans tous les pays. Les vicissitudes et les conséquences de cette alliance remplissent l'histoire du genre humain.

Les détenus n'ont aucun sentiment religieux.

*Réponse de S..., quarante-six ans, sans antécédents judiciaires, vol.*

J'ai dans le nez, indistinctement, tous les gens d'église.

La nature humaine est assez défectueuse et assez fourbe sans que l'hypocrisie religieuse vienne brocher sur le tout.

*Réponse de A..., quarante-deux ans, ancien huissier,  
2 condamnations, recel.*

Les religions ne reposent que sur l'imposture et sur des faits controvés. Elles n'ont empêché aucun crime et en ont inspiré beaucoup.

*Réponse de M..., vingt-deux ans, colporteur, 3 condamnations, vol.*

Il faut avoir un rude aplomb pour soutenir, une fois coffré, qu'on a des sentiments religieux. Si cela était, nous vivrions d'une autre manière.

Tout le monde a le droit de se réclamer d'une religion quelconque, sauf nous. Les aumôniers ne peuvent que nous mépriser davantage, quand nous affectons, devant eux, de croire à quelque chose.

*Réponse de B..., vingt et un ans, employé,  
pas de condamnation antérieure, vol.*

Je ne me suis jamais demandé s'il y a un Dieu ou non. Cela me laisse indifférent.

Je sais qu'il y a des gendarmes et des juges et ça me chiffonne.

*Réponse de M..., employé, vingt-six ans,  
sans antécédents judiciaires, vol.*

Si Dieu existe, nous ne savons pas qui il est, ni ce qu'il s'est proposé en créant le monde. C'est idiot de parler en son nom !

*Réponse de G..., trente-neuf ans, employé, 5 condamnations, faux.*

La science et la raison ont vaincu les sentiments religieux. La foi s'en va ; elle est morte ou en train de mourir. Partout, nous assistons au triomphe de l'indifférence et du scepticisme. Mais, si les détenus ne songent point à Dieu, ce n'est pas parce que les religions ont été manifestement convaincues d'imposture et qu'elles nous présentent, comme des vérités, les plus évidents mensonges. Non, c'est pour un tout autre motif. Les condamnés sont réfractaires à toute discipline morale, comme à toute discipline matérielle, à toute règle tracée par la raison, comme à toute règle tracée par la conscience. Ils ne veulent obéir à personne, ne reconnaissant d'autre maître que le caprice du moment.

\*  
\*\*

Les Français sont très sceptiques. A part les Corses, rares sont ceux qui ont la foi.

Cependant, le Français suit, régulièrement, les exercices du culte.



A la chapelle, au temple, l'arrivant rencontre ses anciens copains. Là, mieux que partout ailleurs, se pratiquent les trafics illicites. Une mimique, éminemment expressive, sert de communication à distance. Pour tuer le temps, certains condamnés crayonnent, sur le mur, des images plaisantes.

Superstitieux à l'excès, le Corse multiplie les signes de croix et remue les lèvres comme les vieilles femmes, marmottant des prières sans fin. Il ne jure que par la madone. Puisse-t-elle lui faire rencontrer, tôt ou tard, son ennemi, pour qu'il l'ajuste au bon endroit!

L'Italien ne peut pas être jugé en bloc.

Ainsi, en Toscane — où les têtes sont, pourtant, chaudes — et dans le Piémont, on est modéré, en tant qu'opinion religieuse.

Le Napolitain vole, le matin, et prie, le soir.

Le Calabrais tue, d'une main, et égrène son chapelet, de l'autre.

Le Sicilien est vindicatif, fanatique en même temps.

Quant aux autres péninsulaires, les ruraux seuls se montrent fervents catholiques. Des tendances vers l'anarchie se dessinent chez les urbains.

Parmi les Espagnols, on rencontre moitié croyants et moitié incrédules. Les premiers adorent, les autres maudissent le clergé.

L'Anglais est religieux, par tempérament et par éducation. Il n'aime pas qu'on blague ses croyances.

Le Belge ressemble beaucoup au Français, avec la raillerie en moins.

Les Suisses (catholiques et protestants) prennent plaisir à paraître d'une intolérance rare.

Les Allemands ne font pas parade de leur foi.

Même remarque pour les Autrichiens.

Chez le Grec, la piété est inconnue. Sa religion, c'est le vol. Ici, la fourberie domine.

Fanatiques et faux, les Arabes assassinent, le matin, violent à midi, et volent, le soir, les infidèles et les *roumis*. Tout cela, pour la plus grande gloire d'Allah. Chacun d'eux aspire au paradis de Mahomet, où, pendant mille ans, houris et élus se confondent dans les étreintes d'un amour toujours plus brûlant.

\*  
\*\*

Le voleur de profession, Français, se contente d'être un franc coquin, rarement hypocrite.

L'Espagnol prie Dieu de lui procurer les moyens de voler.

L'Italien porte des médailles et des scapulaires, et, à tout coup, remercie la Vierge.

L'Autrichien et l'Allemand posent, volontiers, culotte dans les maisons, par eux, cambriolées. Tant que les excréments sont chauds, on est à l'abri des surprises !

Supérieur au commun des prisonniers, l'escroc se moque des mômeries religieuses. Mais, comme l'hypocrisie est sa véritable vertu, il essaie, souvent, de tromper l'aumônier par une apparence piélé.

Les individus condamnés pour « attentat à la pudeur » et pour « meurtre », voilà le milieu, par excellence, où nos réformateurs crédules recrutent leur troupeau : Plus le criminel est bas, vil et lâche, plus il ressent le besoin d'accommoder son âme à une sauce cléricale. Exception faite pour les meurtriers sans préméditation, ces gens-là ont beaucoup de penchant à la superstition.

Les vagabonds croient aux miracles et aux songes.

Le souteneur, lui, n'aime que sa petite personne ; il nie tout, Dieu en tête.

\*  
\*\*

En résumé, les détenus peuvent se diviser en deux catégories : croyants convaincus, indifférents et incroyables.

Les croyants convaincus sont en petit nombre.

Ils se figurent que, l'aumônier aidant, « l'impossible » doit leur être permis. Aussi, quémandeurs perpétuels, assomment-ils « l'oint du Seigneur » de doléances et de suppliques.

Pensant que celui-ci les fera gracier ou libérer conditionnellement, quelques-uns — parmi les indifférents et les incroyables — affectent un repentir sincère, une dévotion outrée.

Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'eux.

Les vers ci-dessous ont été dédiés, en 1894, à l'évêque de Nîmes, lors de sa visite pastorale.

Un condamné pour vol qualifié (obs. XXIX) les composa. Ils furent lus par un copain, coté comme bien pensant, qui les prit à son compte.

En signe de remerciement, l'évêque fit lever toutes les punitions et demanda au directeur l'autorisation d'offrir un verre de vin à chacune de ses ouailles.

Seul, l'auteur (un peu sceptique) refusa le verre de vin, « ne voulant rien accepter d'un homme d'église ».

Et pourtant, ne dirait-on pas que la plus ardente foi a dicté ces vers ?

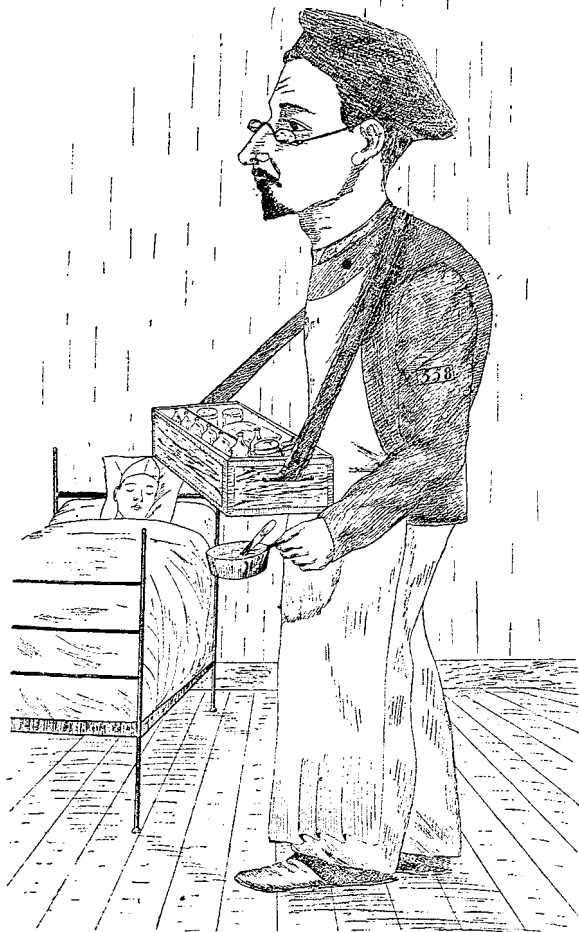
*A Monseigneur Gilly, évêque de Nîmes, Alais, Uzès, à l'occasion de sa visite à la Maison Centrale.*

*Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Vous qui venez, au nom du Fils, au nom du Père,  
Dire à l'homme tombé : relève-toi, mon frère !  
En lui tendant la main,  
Vous, dont le maître est mort sur une croix sanglante,  
Soyez le bienvenu dans la cité « dolente »,  
Dans cet enfer humain.

Ici, toujours la nuit et les brumes polaires,  
Et l'éternel écho des humaines colères,  
Sans merci, sans soleil.  
L'été n'a que des feux, et l'hiver n'est que glace.  
A peine si la main du châtement se lasse,  
Aux heures du sommeil.

Vous paraissez ! Soudain, sur la morne colline,  
Où gémit le damné, tout rit et s'illumine,  
Au soleil de Jésus.  
Les murs, si tristes même, ont comme un air de joie.  
Et nos cœurs ulcérés, vers Dieu qui vous envoie,  
Se tournent tout émus.



#### MON INFIRMIER-PANSEUR EN 1895

Ancien sacristain, âgé de 39 ans, condamné, le 2 août 1893, par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour attentats à la pudeur sur la personne de plusieurs enfants de chœur.

Une auréole, autour de votre tête auguste,  
 Rayonne. Les parfums du bon, du vrai, du juste,  
     S'exhalent de vos pas.  
 Les anges du Seigneur vous couvrent de leurs ailes,  
 Et la grâce divine, à ces âmes rebelles  
     Déjà parle tout bas.

Envoyé vénéré du Dieu de l'Évangile,  
 Qui tira les humains, tous, de la même argile,  
     Soyez le bienvenu !  
 Au nom du Dieu d'amour, mort pour laver nos crimes,  
 Et qui n'entrevoit pas, des bourreaux aux victimes,  
     L'épaisseur d'un fétu.

Soyez le bienvenu, fils du Dieu qui console,  
 Vous qui portez l'espoir et la bonne parole,  
     Soyez, soyez béni !  
 Digne héritier des saints, successeur des apôtres,  
 Disciple de celui qui dit : « Aimez les autres »,  
     D'un amour infini.

Les siècles ont passé sur le sang du Calvaire,  
 Et le droit du plus fort règne toujours sur terre.  
     Dans son essor borné,  
 Entre la loi d'airain et la loi d'indulgence,  
 L'homme n'a pas encore établi la balance,  
     Dieu seul a pardonné.

*Nîmes, le 20 avril 1899.*

---